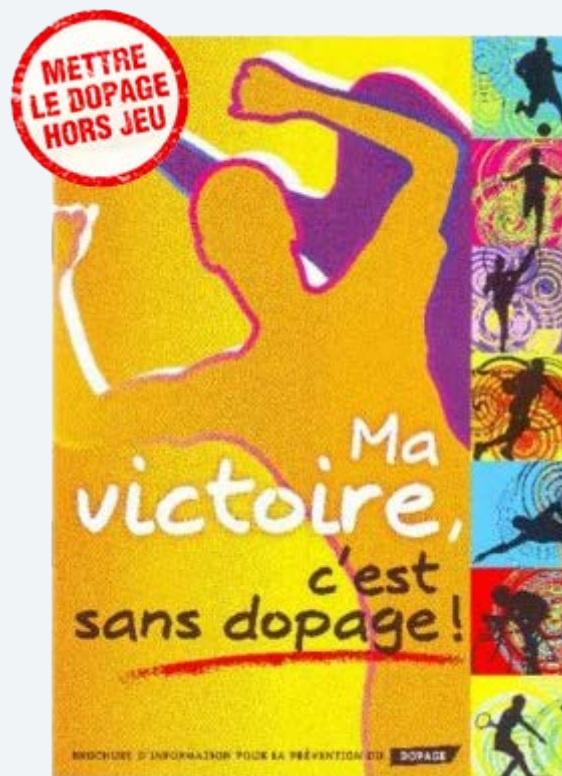


Dopage et médicaments



Les sportifs, comme tout le monde, peuvent contracter des maladies ou être dans un état qui requiert l'usage de médicaments particuliers.

Comment réagir en cas de maladie ?

Dans le cadre d'un traitement médical, il y a deux façons de se procurer des médicaments : sur ordonnance de votre médecin ou en vente libre directement dans une pharmacie.

Chaque fois que vous avez besoin d'une ordonnance, vous devez rappeler à votre médecin que vous êtes un sportif et, à ce titre, que vous êtes soumis aux règles antidopage. Votre médecin doit s'assurer que le médicament prescrit ne contient pas de substance interdite.

Si vous avez besoin d'un médicament qui n'exige pas d'ordonnance (en vente libre), il vous est particulièrement recommandé de consulter votre fédération ou de présenter la liste des interdictions à votre pharmacien et de lui demander son aide avant de choisir un produit.

Par ailleurs, après avoir choisi le médicament adéquat, assurez-vous que vous prenez exactement celui qui est recommandé. Certaines marques proposent, en effet, plusieurs variantes du même produit (sans effet de somnolence, à soulagement rapide, extra puissant, effet longue durée, etc.). La formule étant chaque fois différente, il y a un risque réel que l'une d'entre elles contienne une substance interdite, alors qu'elle serait absente dans une autre.

Néanmoins, si la substance que vous êtes amené à prendre pour traiter votre maladie est contenue dans la liste des substances & méthodes interdites, une Autorisation pour Usage à des fins thérapeutiques (AUT) est exigée.

Comment savoir si le médicament que je prends est interdit ?

En consultant le site du Centre Belge d'Information Pharmaceutique, www.cbip.be, celui-ci vous permet de saisir à l'aide d'un clavier virtuel la première lettre du nom commercial ou de la substance active recherchée.

Une fois le médicament trouvé, vérifiez si celui-ci possède ou non le sigle « D » ou « d », qui signifie qu'il est présent sur la liste des substances interdites en sport.

En positionnant votre souris sur l'icône « D » ou « d », un lien hypertexte vous précise les interdictions spécifiques à ce médicament ou à cette substance.